

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1281

20 mai 2014

SOMMAIRE

AG IT Services S.A.	61444	Carol Holdings S.A.	61447
AK S.à.r.l.	61443	Carolux s.à.r.l.	61450
Altisource Solutions S.à r.l.	61445	Chevy Regal International S.A.	61449
Amalthee S.A.	61444	Colony Sardegna S.à r.l.	61448
Annexe Immobilier S.à r.l.	61445	Corn Products Americas Holdings S.à r.l.	61450
Argopal Real Estate S.à r.l.	61444	Credit Suisse Portfolio Investments (Lu- xembourg) S.à r.l.	61449
Arulux Second S.à r.l.	61444	Credit Suisse Specialised Capital (Luxem- bourg) S.A.	61447
Arulux Third S.à r.l.	61445	Daddy's Angel S.à r.l.	61446
Askana S.à r.l.	61445	Danaher Luxembourg S.à r.l.	61485
Avenir 2012	61487	DG IMMO S.A.	61449
Batitoiture S.à r.l.	61452	Financiere Santec S.A.	61469
Beaconinvest S.A.	61452	Fluent Trade Technologies Ltd S.à r.l. ...	61453
Bel Top Sarl	61451	(in)cube s.à r.l.	61442
Beyer-Copex S.A.	61451	Iska Holding S.à r.l.	61488
Bien S.A.	61452	Novalux G.m.b.h.	61488
Big Properties S.à r.l.	61452	SGG Participations S.A.	61483
Borgbu S.A.	61452	Value Chain Management S.à r.l.	61442
British American Tobacco Brands (Swi- tzerland) Limited	61450	VAT Lux III S.à r.l.	61442
Cabalon Investments Holding S.A.	61448	Verney SPF S.A.	61442
Café au Ding Dong S.à r.l.	61488	Waldeck Luxury S.à r.l.	61442
Cako S.C.l.	61448	WAT Editions S.à r.l.	61443
Calfin International S.A.	61446	Weichai Power (Luxembourg) Holding S.à r.l.	61443
Camlux A	61446	White Birch Luxembourg Holding S.à r.l.	61443
Campus Marum S.A.	61446		
Capital Européen S.A.	61447		
Cardintel Investments Financiers S.A. ...	61446		
Carmiel S.à r.l.	61449		

VAT Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.000,24.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.802.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 18 mars 2014

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Pascal Wagner en tant que gérant C de la Société avec effet immédiat,
- de nommer Madame Fantine Jeannon, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant C avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040439/14.

(140046025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Value Chain Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schiffflange, 13, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 169.642.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040438/9.

(140046691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Verney SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.507.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040441/9.

(140046729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Waldeck Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 166.197.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Waldeck Luxury S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014040443/12.

(140046201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

(in)cube s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 147.432.

—
Extrait du Procès-verbal des résolutions du conseil de gérance prises le 21/02/2014

Le conseil de gérance décide de transférer le siège de la société de son adresse actuelle vers le 111/115 Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage avec effet au 21 Février 2014.

Référence de publication: 2014040511/10.

(140046785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

WAT Editions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 156.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040449/9.

(140046135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

White Birch Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.587.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

White Birch Luxembourg Holding S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Manager

Référence de publication: 2014040447/14.

(140046686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Weichai Power (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 173.173.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 Mars 2014.

Weichai Power (Luxembourg) Holding S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014040446/14.

(140046215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

AK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8287 Kehlen, 40, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 132.550.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 14 mars 2014 entre M. Filipe Rosa Anjos, de nationalité luxembourgeoise, né le 13 mars 1971 décembre 1981 à Luxembourg et Stichting Administratiekantoor ENOS, une fondation (stichting) constituée sous les lois néerlandaises ayant son siège social à 's Gravenhage, 2517, Pays Bas, et enregistrée à la Chambre de Commerce de Amsterdam (Kamer van Koophandel Amsterdam) sous numéro 59911999, 50 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Stichting Administratiekantoor ENOS détient 50 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AK S.à r.l.

Filipe Rosa Anjos

Référence de publication: 2014040552/17.

(140047265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Amalthee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.864.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 mars 2014

Le siège social de la société est transféré au 17 rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG

Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, né le 04.01.1982 à LA LOUVIERE (Belgique), Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France) et Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13.02.1975 à LUXEMBOURG, tous domiciliés professionnellement au 17 rue Beaumont L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme
AMALTHEE S.A.

Référence de publication: 2014040562/17.

(140047409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Argopal Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.682.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Gérald Welvaert
Gérant B

Référence de publication: 2014040535/13.

(140047349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Arulux Second S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.235.

—
EXTRAIT

Suite au transfert du siège social de la société du 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 février 2014, il convient de modifier l'adresse du gérant de la Société, Mr Hassane DIABATE du 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 4. Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014040536/14.

(140047002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

AG IT Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8550 Noerdange, 16, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 135.063.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Delphine MUNIER.

Référence de publication: 2014040549/10.

(140047399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Arulux Third S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 167.285.

—
EXTRAIT

Suite au transfert du siège social de la société du 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 février 2014, il convient de modifier l'adresse du gérant de la Société, Mr Hassane DIABATE du 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 4, Grand Rue. L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040537/14.

(140047001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Askana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.577.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse professionnelle des gérants Elizabeth TIMMER, Isabelle ROSSENEU et Richard BREKELMANS de l'ancienne adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, à la nouvelle adresse 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Carsten SÖNS
Mandataire

Référence de publication: 2014040538/15.

(140046782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Altisource Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.463.001,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.268.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Mme Michelle Esterman, et Mr William Shepro et de M. Kevin Wilcox, tous administrateurs de la Société, est désormais au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014040532/14.

(140047167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Annexe Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 181.394.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2014040564/11.

(140047533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Camlux A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Camlux A S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014040651/11.

(140046998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Campus Marum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 111.867.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMPUS MARUM S.A.

GES MARITIME S.A.

Référence de publication: 2014040652/11.

(140047195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Calfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 100.707.

En date du 12 mars 2014 j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société CALFIN INTERNATIONAL S.A, ayant son siège social au 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg, RCSL B 100707.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pour extrait conforme

Monsieur Riccardo CASACCI

74, boulevard d'Italie

Référence de publication: 2014040650/13.

(140046973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Cardintel Investments Financiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 50.800.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 20/02/2014

Les administrateurs décident de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers le 111/115 Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage avec effet au 20 Février 2014.

Référence de publication: 2014040654/10.

(140047484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Daddy's Angel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 165.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040683/9.

(140046901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Credit Suisse Specialised Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.646.

Il résulte des résolutions signées de l'associé unique de la Société du 14 mars 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:
- d'accepter la démission de Mademoiselle Polyxeni Kotoula en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 28 Février 2014;

- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire et pour une période renouvelable de cinq ans, venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019, Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat au 14 mars 2014; et

- de confirmer que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé comme suit:

- * Monsieur Jorge Perez Lozano;
- * Monsieur Robert Archbold;
- * Monsieur Manuel Ribeiro; et
- * Monsieur Jacob Mudde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014040645/25.

(140046871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Capital Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 114.012.

I. Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue le 18 mars 2014

8^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat M. Christian Paul Bernhard BAARZ de sa fonction d'Administrateur de la société. De ce fait le nombre d'Administrateurs est réduit de 5 à 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITAL EUROPEEN S.A.

Référence de publication: 2014040653/13.

(140047311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Carol Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 171.231.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Yannick Monardo est la suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

CAROL HOLDINGS SA

Référence de publication: 2014040657/16.

(140047389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Cako S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Z.A. Am Brill.

R.C.S. Luxembourg E 1.150.

—
Auflösung vom 31. Dezember 2013.

Die Unterzeichnete:

Frau Tanja RÖSSLER, geboren in München (Deutschland), am 8. September 1973, wohnhaft in D-81825 München, Nikolaus Pruggerweg 11, erklärt die alleinige Gesellschafterin der CAKO S.C.I. eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion E, unter der Nummer 1150, zu sein.

Die Komparentin erklärt, dass auf Grund des Vorversterbens ihrer Mutter Rosemarie CEKAN, geborene IRRGANG, am 24. Februar 2011, die Komparentin, alleinige Gesellschafterin wurde, und die Gesellschaft defakto, als aufgelöst zu betrachten ist.

Die Komparentin erklärt, in ihrer Funktion als Liquidatorin, alle noch vorhandenen Aktiva übernimmt sowie alle etwaige Passiva der aufgelösten Gesellschaft begleichen wird.

Dass die Liquidation ausgeführt und abgeschlossen ist und dass besagte Gesellschaft hiermit als endgültig aufgelöst zu betrachten ist.

Dass die vorhandenen Geschäftsbücher während mindestens fünf Jahren bei Frau Tanja RÖSSLER, wohnhaft in D-81825 München, Nikolaus Pruggerweg 11, aufbewahrt werden.

München, der 31. Dezember 2013.

Tanja RÖSSLER.

Référence de publication: 2014040649/22.

(140046913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Cabalon Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 109.396.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Yannick Monardo est la suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

CABALON INVESTMENTS HOLDING SA

Référence de publication: 2014040647/17.

(140047369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Colony Sardegna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.482.100,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 94.362.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de l'associé:

Colony Smeralda Co-Investments Partners, L.P.

est au 309GT South Church Street, Uglan House, KY1-1104 George Town, Iles Caïmanes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Véronique Réveilliez

Référence de publication: 2014040670/15.

(140047606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Credit Suisse Portfolio Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.672.

Il résulte des résolutions signées des associés de la Société du 18 mars 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Polyxeni Kotoula en tant que gérant de la Société avec effet au 28 Février 2014;

- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire et pour une durée illimitée, Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 18 mars 2014; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

* Monsieur Jorge Perez Lozano;

* Monsieur Robert Archbold;

* Monsieur Manuel Ribeiro; et

* Monsieur Jacob Mudde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014040644/24.

(140046862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Carmiel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4808 Rodange, 73, Chemin de Brouck.
R.C.S. Luxembourg B 175.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014040656/11.

(140047197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Chevy Regal International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 39.132.

Extrait des Résolutions de l'administrateur unique prises à Luxembourg le 20/02/2014

L'administrateur décide de transférer le siège sociale de la société de son adresse actuelle vers le 111/115 Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage avec effet au 20 Février 2014.

Référence de publication: 2014040666/10.

(140046726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

DG IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.768.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040695/9.

(140046829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Corn Products Americas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.234.

Il résulte des résolutions signées de l'associé unique de la Société du 17 mars 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Polyxeni Kotoula en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 28 Février 2014;

- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire et pour une durée illimitée, Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat au 17 mars 2014; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

- * Monsieur Jorge Pérez Lozano, Gérant de classe B;
- * Monsieur Michael N. Levy, Gérant de classe A;
- * Monsieur Matthew R. Glavanoni, Gérant de classe A; et
- * Monsieur Jacob Mudde, Gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014040637/24.

(140046853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Carolux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 122, route de Luxembourg.
R.C.S. Diekirch B 96.201.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/03/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2014040658/12.

(140047015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

British American Tobacco Brands (Switzerland) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 89.207.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2014

Sont nommés administrateurs pour une durée de un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Richard Jelle SOMMELING, demeurant au 214 Amsterdamseweg, 1182 HM Amstelveen, Pays-Bas.
- Monsieur Mark WIECHERS, demeurant à Nieuwe Looiersstraat 118B, 1017 VE Amsterdam, Pays-Bas.
- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée réviseur d'entreprises agréé pour une durée de un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014040593/18.

(140047423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Beyer-Copex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 20.066.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2012.

L'Assemblée confirme la reconduction des mandats d'administrateurs de Monsieur Bert Van den Bergh, Monsieur Cornelis Verkerk et de Monsieur Paul Scholte pour une durée de 6 ans se terminant après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015 statuant sur les comptes annuels 31.12.2014.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2013

L'Assemblée:

- acte la démission de Monsieur Cornelis Verkerk et de Monsieur Paul Scholte de leur poste d'administrateur
- nomme en tant qu'administrateur Monsieur Alain Stévenart, domicilié 7 Allée du Carmel L-1354 Luxembourg, pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 statuant sur les comptes annuels 31.12.2015

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2013

L'assemblée:

- décide de nommer en tant qu'administrateur Monsieur Karl-Heinz Strobel, domicilié 24 Maria-Laskowski-Weg D-45701 Herten, pour une durée de 6 se terminant après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 statuant sur les comptes annuels 31.12.2015
- décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Bert Van den Bergh jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 statuant sur les comptes annuels 31.12.2015
- décide de reconduire le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Bert Van den Bergh pour une durée indéterminée.
- décide de reconduire le mandat de commissaire aux comptes de la société TIEST & VAN IMPE BEDRIJFSREVISOREN BVBA jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 statuant sur les comptes annuels 31.12.2015. La nouvelle dénomination de cette société est actuellement HLB Dodemont Van Impe & Co, domicilié 21 Straatsburgdok-Noordkaai B-2030 Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

VAN DEN BERGH Bert

Administrateur

Référence de publication: 2014040588/33.

(140046518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Bel Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 116.775.

—
Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 17 mars 2014

1. L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 17 mars 2014.

2. L'associé unique nomme Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edinburg, Royaume-Uni, résidant professionnellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg en qualité gérant de la Société avec effet au 17 mars 2014. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2013.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant),
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant),
3. Monsieur David BANNERMAN (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014040602/21.

(140047619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Bien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 43.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040603/10.

(140047155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Beaconinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEACONINVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014040600/11.

(140046899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Big Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 145.030.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil de gérance, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014. La nouvelle adresse professionnelle de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

BIG PROPERTIES SARL

Référence de publication: 2014040604/15.

(140047345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Borgbu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 86.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040611/9.

(140047460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Batitoiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3461 Dudelange, 6, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 99.923.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040599/9.

(140047471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Fluent Trade Technologies Ltd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 49.900,00.

Siège de direction effectif: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 185.283.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December 2013.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1. Gil Neihous, residing at Torah Mizion 12, Jerusalem, Israel,
2. AJ Investment Associates, with registered office at c/o Moret Group, 1411 Broadway 8th Floor, New York, NY 10018, United States, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
3. Alan Shamah, residing at 10 West 33rd Street Suite 8 NY 10001, United States, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
4. BAO Associates, with registered office at 461 Foster Ave, Brooklyn NY 11230, United States, represented by represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
5. Esther Shamah 2011 Trust, with registered office at 10 West 33rd Street Suite 8, New York, NY 10001, United States, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
6. Fluent Trade Technologies Holding LLC, with registered office at 8 West 40 st., New York, Brooklyn NY 10018, United States, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
7. Haymie Shamah, residing at 1400 Broadway, Suite 700, NY 10018, United States, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
8. Ilana Neihous, residing at Torah Mizion 12, Jerusalem, Israel, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
9. Isaac Chama, residing at Balboa Avenue, Miramar Plaza 30 Floor Apt B, Panama City, Panama, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
10. Issac A. Hazan, residing at 1049 Ocean Parkway Brooklyn, NY 11230, United States, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
11. J.H.L Apparel Group Ltd., with registered office at C/O Abe Anteby 1400 Broadway Suite #700, New York, NY 10018, United States, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
12. Joseph Shamah, residing at 10 West 33rd Street Suite 8 NY 10001, United States, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
13. MH & Sons Capital Group LLC, with registered office at 320 Fifth Avenue, New York, NY 10001, United States, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
14. Morris Hidary, residing at 10 West 33rd Street Suite 900 NY 10001, United States, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
15. Richard Adjimi, residing at 180 Madison Ave, New York, NY 10016, United States, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
16. Saul Hazan, residing at 1400 Broadway, Suite 700, NY 10018, United States, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
17. Steven Shamah 2011 Trust, with registered office at 10 West 33rd Street Suite 8, New York, NY 10001, United States, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
18. Uzi Aman, residing at Amindav 13, Jerusalem 93549, Israel, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
19. Victor Tawil, residing at 57 West 38th Street, 7th Floor, New York, NY 10018, United States, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
20. Yehezkel Zion, residing at 999 E 5th Street, Brooklyn, NY 11230, United States, represented by Gil Neihous, prenamed, by virtue of a proxy,
(the "Shareholders").

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, present or represented as above stated, requested the notary to record the following:

- 1) That they currently hold all the shares issued by Fluent Trade Technologies Ltd, a business company limited by shares incorporated in the British Virgin Islands on 17 January 2011, registered under number 1626982, having its regis-

tered office at Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, having an issued share capital of forty-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 49,900) represented by forty-nine thousand nine hundred (49,900) shares with a par value of one United States Dollar (USD1.-) each (the "Company");

2) That by resolutions validly adopted by the managers of the Company on 19 December 2013, a copy of which shall remain attached to the present deed (the "Resolutions"), the Company resolved to transfer its central administration and effective seat of management (but not the registered office) from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof;

3) That in the Resolutions the board of managers of the Company stated that "nothing has come to the attention of the Board which would lead it to believe that the net assets of the Company are not at least equal to the corporate capital of the Company as existing as a result of and immediately following the decision of meeting of its shareholders before a Luxembourg civil law notary approving the Transfer";

4) That the appearing parties, present or represented as above, have been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the transfer of the central administration and of the effective seat of management of the Company (without the transfer of its registered office) from Tortola, British Virgin Islands, to Grand-Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, without the Company being dissolved and with corporate continuance;

2. To approve the interim balance sheet of the Company dated 30 November 2013 and certified true and up to date as of 19 December 2013 showing the net asset value of the Company;

3. To set the issued share capital of the Company at forty-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 49,900) represented by forty-nine thousand nine hundred (49,900) shares with a par value of one United States Dollar (USD1.-) each and to confirm the shareholding of the Company;

4. To adopt in the Grand Duchy of Luxembourg the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*);

5. To adopt the corporate name of "Fluent Trade Technologies Ltd S.à r.l.";

6. To accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the central administration and effective seat of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg;

7. To amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

8. To fix the addresses of the central administration and effective seat of management of the Company at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

9. To confirm the mandate of the current managers of the Company, namely Mr. Gil Neihous, Mr. Uzi Aman and Mr. Yehezkel Zion for undetermined period;

10. To appoint Laurent Teitgen and Johnny Silva Fonseca as the managers of the Company;

11. To set the date of the beginning and of the end of the first financial year of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg;

12. Miscellaneous.

The appearing parties, present or represented as above stated, in their capacity as Shareholders of the Company, then took the following resolutions, each time unanimously:

First resolution

The Shareholders resolved to transfer the central administration and the effective seat of management of the Company (without the transfer of its registered office) from Tortola, British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect as of the date of the present, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Shareholders resolved to approve the interim balance sheet of the Company as of 30 November 2013 certified true and up to date as of 19 December 2013 demonstrating net assets equal to at least forty-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 49,900).

The said interim balance sheet of the Company, after having been signed *ne varietur* by the Shareholders present or represented and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholders resolved to set the issued share capital of the Company at forty-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 49,900) represented by forty-nine thousand nine hundred (49,900) shares with a par value of one United States Dollar (USD1.-) each and to confirm that the shareholding of the Company is composed as follows:

Shareholder	Number of shares
Gil Neihous	Thirty-three thousand four hundred forty-nine (33,449)
Yehezkel Zion	Two thousand nine hundred twenty-four (2,924)
Uzi Aman	One thousand nine hundred seventeen (1,917)
Ilana Neihous	Two thousand three hundred ninety-two (2,392)
MH & Sons Capital Group LLC	One thousand four hundred thirty-eight (1,438)
Isaac Chama	Four hundred seventy-nine (479)
BAO Associates	Four hundred seventy-nine (479)
AJ Investments Associates	Two thousand four hundred thirty-eight (2,438)
Fluent Trade Technologies Holding LLC	Two thousand thirty-four (2,034)
Morris Hidary	Two hundred fifty (250)
Esther Shamah 2011 Trust	One hundred twenty-five (125)
Steven Shamah 2011 Trust	One hundred twenty-five (125)
Joseph Shamah	Three hundred seventy-five (375)
Alan Shamah	Three hundred seventy-five (375)
Haymie Shamah	One hundred (100)
Saul Hazan	One hundred fifty (150)
Victor Tawil	One hundred fifty (150)
JHL Apparel Group Ltd.	One hundred (100)
Issac A. Hazan	One hundred (100)
Richard Adjmi	Five hundred (500)

Fourth resolution

The Shareholders resolved that the Company adopts in Luxembourg, for the purposes of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended, the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Fifth resolution

The Shareholders resolved to adopt the corporate name "Fluent Trade Technologies Ltd S.à r.l.".

Sixth resolution

The Shareholders resolved to accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the central administration and effective seat of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and that the Company be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as from the date of the present deed.

Seventh resolution

The Shareholders resolved to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to laws of the Grand-Duchy of Luxembourg further to the Company's acceptance of the Luxembourg nationality. The amended and restated articles of association of the Company shall now read as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company exists under the name of "Fluent Trade Technologies Ltd S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in Tortola, British Virgin Islands.

The Company has its central administration and effective place of management in Luxembourg City. The central administration and effective place of management may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a simple decision of the Board of Managers of the Company. The Company may have offices and branches in Luxembourg or Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its central administration and effective place of management or with the ease of communications with such central administration and effective place of management or between such central administration and effective place of management and persons abroad, it may temporarily transfer the central administration and effective place of management abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, not-

withstanding the temporary transfer of the central administration and effective place of management, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also use its funds to acquire, own, develop, operate, licence, commercialise, distribute, and invest in tangible and intangible property and assets including but not limited to intellectual property, software designs and applications, software patents, and real estate, either directly or indirectly, in Luxembourg or abroad, and to administer, develop and manage such investments, holdings, assets and interests.

The Company may buy, sell, exchange, lease, hire, rent and manage any patents, licenses, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

The Company may license the use and/or the right to exploit any patents, licenses, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license without having obtained the relevant approval and/or licence.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at forty-nine thousand nine hundred United States Dollars USD 49,900.- divided into forty-nine thousand nine hundred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of

shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General Meeting of Shareholders. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the central administration and effective place of management of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting within the first six months within the closing of the financial year of each year, at 2.00p.m. CET.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December except of the first financial year which shall start on 19 December 2013 and end on 31 December 2014.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares pro rata between the classes based on the ration of the total par value, share premium and special reserve account attached to each class of shares.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Eighth resolution

The Shareholder resolved to establish the central administration and effective seat of management of the company at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

The Shareholders resolved to confirm the mandate of the current managers of the Company for undetermined period, namely:

- Mr. Gil Neihous, born on 22 April 1980 in Jerusalem, Israel and residing in Torah Mizion 12, Jerusalem, Israel;
- Mr. Uzi Aman, born on 27 March 1956 in Jerusalem, Israel and residing in 999 E 5th Street, Brooklyn, NY 11230, United States;
- Mr. Yehezkel Zion, born on 21 July 1958 in Jerusalem, Israel and residing in Amindav 13, Jerusalem 93549, Israel;

Tenth resolution

The Shareholders resolved to appoint the following persons as managers of the Company for undetermined period:

- Mr. Laurent Teitgen, born on January 5th, 1979, in Thionville, France, residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- Mr. Johny Silva Fonseca, born on August 13, 1992, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, bearer of a professional licence, residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

Eleventh resolution

The Shareholders resolved that the first accounting year of the Company in Grand Duchy of Luxembourg shall commence on 19 December 2013 and end on 31 December 2014.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing individual, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Gil Neihous, de résidence au Torah Mizion 12, Jérusalem, Israël,
2. AJ Investment Associates, ayant son siège social au c/o Moret Group, 1411 Broadway 8th Floor, New York, NY 10018, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
3. Alan Shamah, de résidence au 10 West 33rd Street Suite 8 NY 10001, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
4. BAO Associates, ayant son siège social au 461 Foster Ave, Brooklyn NY 11230, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
5. Esther Shamah 2011 Trust, ayant son siège social au 10 West 33rd Street Suite 8, New York, NY 10001, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
6. Fluent Trade Technologies Holding LLC, ayant son siège social au 8 West 40 st., New York, Brooklyn NY 10018, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
7. Haymie Shamah, de résidence au 1400 Broadway, Suite 700, NY 10018, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
8. Ilana Neihous, de résidence au Torah Mizion 12, Jérusalem, Israël, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
9. Isaac Chama, de résidence au Balboa Avenue, Miramar Plaza 30 Floor Apt B, Panama City, Panama, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
10. Issac A. Hazan, de résidence au 1049 Ocean Parkway Brooklyn, NY 11230, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
11. J.H.L Apparel Group Ltd., ayant son siège social au C/O Abe Anteby 1400 Broadway Suite #700, New York, NY 10018, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
12. Joseph Shamah, de résidence au 10 West 33rd Street Suite 8 NY 10001, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
13. MH & Sons Capital Group LLC, ayant son siège social au 320 Fifth Avenue, New York, NY 10001, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
14. Morris Hidary, de résidence au 10 West 33rd Street Suite 900 NY 10001, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
15. Richard Adjimi, de résidence au 180 Madison Ave, New York, NY 10016, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
16. Saul Hazan, de résidence au 1400 Broadway, Suite 700, NY 10018, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
17. Steven Shamah 2011 Trust, ayant son siège social au 10 West 33rd Street Suite 8, New York, NY 10001, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
18. Uzi Aman, de résidence au Amindav 13, Jérusalem 93549, Israël, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
19. Victor Tawil, de résidence au 57 West 38th Street, 7th Floor, New York, NY 10018, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
20. Yehezkel Zion, de résidence au 999 E 5th Street, Brooklyn, NY 11230, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Gil Neihous, prénommé, en vertu d'une procuration,
(les "Associés").

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexes au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, présentes ou représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1) Qu'actuellement elles détiennent toutes les parts sociales émises dans Fluent Trade Technologies Ltd, une business company limited by shares constituée dans les Iles Vierges Britanniques le 17 janvier 2011, immatriculée sous le numéro 1626982, ayant son siège social au Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ayant un capital émis de quarante-neuf mille neuf cents dollars des Etats Unis (USD 49.900) représenté par quarante-neuf mille neuf cents (49.900) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD1,-) chacune (la "Société");

2) Que par des résolutions valablement adoptées par les gérants de la Société le 19 décembre 2013, dont une copie restera annexe au présent acte (les "Résolutions"), la Société a décidé de transférer l'administration centrale et le siège de direction effective (mais non le siège social) des Iles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date des présentes;

3) Que dans les Résolutions le conseil de gérance de la Société a déclaré que "rien n'est venu à son attention ce qui démontrerait que l'actif net de la Société ne soit au moins égal au capital social de la Société existant en conséquence de et immédiatement suivant la décision de l'assemblée des associés devant un notaire de Luxembourg approuvant le Transfert";

4) Que les parties comparantes, présentes ou représentées comme ci-dessus, ont été pleinement informées des résolutions à prendre sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. D'approuver le transfert de l'administration centrale et du siège effectif de la direction de la Société (sans transférer son siège social) de Tortola, Iles Vierges Britanniques, au Grand-Duché de Luxembourg, à partir de la date des présentes, sans dissolution de la Société, avec une pleine continuité juridique;

2. D'approuver le bilan intérimaire de la Société daté du 30 novembre 2013 et certifié comme véritable et actuel au 19 décembre 2013 démontrant la valeur de l'actif net de la Société;

3. D'arrêter le capital social de la Société à quarante-neuf mille neuf cents dollars des Etats Unis (USD 49.900) représenté par quarante-neuf mille neuf cents (49.900) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD1,-) chacune et de confirmer la détention des parts sociales dans la Société;

4. D'adopter au Grand-Duché de Luxembourg la forme légale d'une société à responsabilité limitée;

5. D'adopter la dénomination sociale de "Fluent Trade Technologies Ltd S.à r.l.";

6. D'accepter la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de l'administration centrale et du siège effectif de la direction de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

7. De modifier et refondre les statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg;

8. D'établir l'adresse de l'administration centrale et du siège effectif de la direction de la Société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

9. De confirmer le mandat des gérants actuels de la Société, à savoir M. Gil Neihous, M. Uzi Aman et M. Yehezkel Zion pour une période indéterminée;

10. De nommer Laurent Teitgen et Johny Silva Fonseca en tant que gérants de la Société;

11. De confirmer la date du début et de la fin de la première année sociale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

12. Divers.

Les parties comparantes, présentes ou représentées comme indiqué ci-dessus, dans leur capacité d'Associés de la Société, ont pris les résolutions suivantes, à chaque fois à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés ont décidé de transférer l'administration centrale et le siège effectif de la direction de la Société (sans transférer son siège social) de Tortola, Iles Vierges Britanniques, au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat à partir de la date des présentes, sans dissolution de la Société, mais au contraire avec une pleine continuité juridique.

Second résolution

Les Associés ont décidé d'approuver le bilan intérimaire de la Société date du 30 novembre 2013 et certifié comme véritable et actuel au 19 décembre 2013 démontrant que la valeur d'actif net de la Société est égale à au moins quarante-neuf mille neuf cents dollars des Etats Unis (USD 49.900).

Ledit bilan intérimaire de la Société après avoir été signé ne varietur par les Associés présents ou représentés et le notaire soussigné restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'arrêter le capital social de la Société à quarante-neuf mille neuf cents dollars des Etats Unis (USD 49.900) représenté par quarante-neuf mille neuf cents (49.900) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD1,-) chacune et de confirmer que la détention des parts sociales dans la Société est la suivante:

Associé	Nombre de parts sociales
Gil Neihous	Trente-trois mille quatre cent quarante-neuf (33.449)
Yehezkel Zion	Deux mille neuf cent vingt-quatre (2.924)
Uzi Aman	Mille neuf cent dix-sept (1.917)
Ilana Neihous	Deux mille trois cent quatre-vingt-douze (2.392)
MH & Sons Capital Group LLC	Mille quatre cent trente-huit (1.438)
Isaac Chama	Quatre cent soixante-dix-neuf (479)
BAO Associates	Quatre cent soixante-dix-neuf (479)
AJ Investments Associates	Deux mille quatre cent trente-huit (2.438)

Fluent Trade Technologies Holding LLC	Deux mille trente-quatre (2.034)
Morris Hidary	Deux cent cinquante (250)
Esther Shamah 2011 Trust	Cent vingt-cinq (125)
Steven Shamah 2011 Trust	Cent vingt-cinq (125)
Joseph Shamah	Trois cent soixante-quinze (375)
Alan Shamah	Trois cent soixante-quinze (375)
Haymie Shamah	Cent (100)
Saul Hazan	Cent cinquante (150)
Victor Tawil	Cent cinquante (150)
JHL Apparel Group Ltd.	Cent (100)
Issac A. Hazan	Cent (100)
Richard Adjmi	Cinq cents (500)

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé que la société adopte au Luxembourg, pour les besoins de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée, la forme juridique d'une société à responsabilité limitée.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé d'adopter la dénomination sociale de "Fluent Trade Technologies Ltd S.à r.l."

Sixième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de l'administration centrale et du siège effectif de la direction de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et que la Société soit soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg à partir de la date du présent acte.

Septième résolution

Les Associés ont décidé de modifier et refondre les statuts de la Société T pour les mettre en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg à la suite de l'acceptation de la nationalité luxembourgeoise. Les statuts modifiés et refondus de la Société ont désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, plus spécifiquement, par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Fluent Trade Technologies Ltd S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. La Société a son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

La Société a son administration centrale et son siège effectif de la direction à Luxembourg Ville.

L'administration centrale et son siège effectif de la direction peut être transféré à une autre adresse à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à l'administration centrale et son siège effectif de la direction ou la communication aisée avec cette administration centrale et son siège effectif de la direction ou entre cette administration centrale et son siège effectif de la direction et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement administration centrale et son siège effectif de la direction à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire d'administration centrale et son siège effectif de la direction, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures temporaires seront adoptées et notifiées à toute partie intéressée par l'un des organes de la Société ou par la personne chargée de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital

social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour de posséder, développer, breveter, donner licence, exploiter, distribuer, et d'investir dans les biens corporels et incorporels et des actifs, y compris mais non limité à la propriété intellectuelle, la conception de logiciels et d'applications, les brevets des logiciels, et dans l'immobilier, soit directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger, et à administrer, développer et gérer de tels investissements, les avoirs, les actifs et les intérêts.

La Société peut acheter, vendre, échanger, louer, et gérer les brevets, licences, marques déposées ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit que la Société détient de temps à autre.

La Société peut autoriser l'utilisation et / ou le droit d'exploiter des brevets, des licences, marques déposées ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à quarante-neuf mille neuf cents dollars des Etats Unis (USD 49.900) représenté par quarante-neuf mille neuf cents (49.900) parts sociales avec une valeur comptable d'un dollar des Etats-Unis (USD1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chaque part sociale accorde à son détenteur une égalité des droits quant aux profits et aux avoirs de la Société. Ainsi qu'à une voix lors de l'assemblée générale des associés. La détention d'une part sociale emporte tacite acceptation des Statuts de la Société et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre Gérant comme président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée dans la période des six premiers mois suivant la clôture de l'exercice social de chaque année, à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année, sauf la première année sociale qui commencera le 19 décembre 2013 et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24 Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée des associés déterminera comment allouer le solde des profits annuels. Il(s) peut(vent) décider d'utiliser une partie ou une totalité du solde pour absorber les pertes existantes, le cas échéant,

de le placer en réserve ou en provision, de le reporter à l'année sociale suivante ou de le distribuer aux associés comme dividende.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires à la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera distribué aux détenteurs des parts sociales au pro rata entre les classes sur base du rapport de la totalité du capital ainsi que des comptes de prime d'émission et du compte de réserve spécial rattachés aux catégories de parts sociales.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Huitième résolution

Les Associés ont décidé d'établir l'adresse de l'administration centrale et du siège effectif de la direction de la Société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Neuvième résolution

Les Associés ont décidé de confirmer les mandats des gérants actuels de la Société pour une période indéterminée, notamment:

- M. Gil Neihous, né le 22 avril 1980 à Jérusalem, Israël, de résidence à Torah Mizion 12, Jérusalem, Israël;
- M. Uzi Aman, né le 27 mars 1956 à Jérusalem, Israël, de résidence à Amindav 13, Jérusalem 93549, Israël;
- M. Yehezkel Zion, né le 27 juillet 1958 à Jérusalem, Israël de résidence à 999 E 5th Street, Brooklyn, NY 11230, Etats-Unis.

Dixième résolution

Les Associés ont décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Laurent Teitgen, né le 5 janvier 1979 à Thionville, France, de résidence professionnelle au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- Mr. Johny Silva Fonseca, né le 13 août 1992 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, porteur d'une licence professionnelle, de résidence professionnelle au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

Onzième résolution

Les Associés ont décidé que la première année sociale de la Société à Luxembourg commencera le 19 décembre 2013 et se terminera le 31 décembre 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Coûts et dépenses

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-)

Le notaire instrumentant qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait à l'individu comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, états civils et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NEIHOUS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15760. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014039421/881.

(140044938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Financiere Santec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.292.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of March.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Rédange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, currently absent, which latter shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

Santec Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and in process of being registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg,

duly represented Mrs Caroline RONFORT, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 4 March 2014.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Financiere Santec S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), consisting of three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder (s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the 24th of the month of June, at 10.30 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who need neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on

any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 If the general meeting of shareholders of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

23.7 An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) may only be removed with cause or with his approval by the general meeting of shareholders.

23.8 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.9 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.10 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2014.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount EUR	% of share capital
Santec Holdings S.à r.l., prenamed	3, 100,000.00	31,000.00	100.00%
TOTAL	3, 100,000.00	31,000.00	100.00%

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,600.-.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the Company's entire issued share capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the following resolutions were passed.

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3) and the number of independent auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

a) Mrs. Emanuela Brero, employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

b) Mr Manuel Mouget, employee, born on 6 January 1977 in Messancy (Belgium) having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

c) Mr. Thomas Morana, employee, born 14 June 1982 in Huy (Belgium), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

3. The following is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company:

KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under section B number 149133.

4. The term of the office of the members of the board of directors and of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2014 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

5. The address of the Company's registered office is set at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, said proxy-holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour de mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg, actuellement empêchée, laquelle aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Santec Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Caroline RONFORT, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 4 Mars 2014.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Financiere Santec S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société;

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille Euros (EUR 31.000), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale de un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil

d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme „actionnaire unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des actionnaires“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'actionnaire unique“.

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le vingt-quatrième jour du mois de juin à 10.30 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme „administrateur unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil d'administration“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'administrateur unique“.

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalable adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur

comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution d'un ou plusieurs commissaires aux comptes sera supprimée.

23.7 Un réviseur d'entreprises agréé peut seulement être révoqué pour juste motifs ou avec son approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

23.8 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.9 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.10 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et paiement

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit EUR	% du capital social
Santec Holdings S.à r.l., préqualifiée	3.100.000,00	31.000,00	100,00%
TOTAL	3.100.000,00	31.000,00	100,00%

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.600,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoquée, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises.

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à trois (3) et le nombre de réviseur d'entreprises agréé à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

a. Madame Emanuela Brero, salariée, née le 25 mai 1970 en Bra (Italie), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

b. Monsieur Manuel Mouget, salarié, né le 6 Janvier 1977 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

c. Monsieur Thomas Morana, salarié, né le 14 Juin 1982 à Huy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions du réviseur d'entreprise agréé de la Société:

KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 149 133.

4. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréé se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2014 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, la prédite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, L. GRETHEN.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 mars 2014. Relation: RED/2014/457. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014039416/813.

(140045468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

SGG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.791.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "SGG HOLDINGS S.A.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 152013,

here represented by Mr. François LANNERS, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg "SGG PARTICIPATIONS S.A.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 168791, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on May 4, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1553 of June 21, 2012,

and that the articles of association have been amended pursuant to deeds of:

* the said notary Joëlle BADEN, on November 21, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 89 of January 15, 2013; and

* the undersigned notary, on December 20, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the date of the time of the annual general meeting from 11:30 a.m. to 09:00 a.m. and to subsequently amend point 9.3 of article 9 of the by-laws as follows:

" **9.3.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 22nd day of the month of April at 09:30 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SGG HOLDINGS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152013,

ici représentée par Monsieur François LANNERS, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SGG PARTICIPATIONS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168791, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1553 du 21 juin 2012,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

* Iedit notaire Joëlle BADEN, le 21 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 89 du 15 janvier 2013; et

* le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que la partie comparante est le seul actionnaire (l'“Associé Unique”) de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer l'heure de l'assemblée générale annuelle de 11.30 heures à 09.00 heures et de modifier subséquemment le point 9.3 de l'article 9 des statuts comme suit:

“ **9.3.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 22^{ème} jour du mois d'avril de chaque année à 09.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des la partie comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 mars 2014. LAC/2014/10037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039755/94.

(140045273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Danaher Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 86.363.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Danaher UK Partners, a partnership established and existing under the laws of Scotland, duly represented by its principal partner Joslyn Holding Company, having its principal place of business at 6095 Parkland Boulevard, Suite 310, Mayfield Heights, Cleveland, Ohio, OH 44124, United States of America,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal given.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name “Danaher Luxembourg S.à r.l.” (the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86363, established by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of February 27, 2002, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 892, of June 12, 2002, and whose articles of incorporation have

been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of June 12th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1806, of July 18th, 2012.

II. The share capital is fixed at two million eight thousand British Pounds Sterling (GBP 2.008.000,00) represented by one hundred thousand four hundred (100.400) shares of twenty British Pounds Sterling (GBP 20,00) each.

III. The shareholders resolve, to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at one thousand three hundred Euros (EUR 1.300,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Danaher UK Partners, un partnership de droit écossais, dûment représentée par son associé de référence Joslyn Holding Company, ayant son siège social au 6095 Parkland Boulevard, Suite 310, Mayfield Heights, Cleveland, Ohio, OH 44124, États-Unis d'Amérique,

ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elle.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Danaher Luxembourg S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86363, établie suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 892, du 12 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, du 12 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1806 du 18 juillet 2012.

II. Le capital social fixé à deux millions huit mille Livres Sterling (GBP 2.008.000,00) représenté par cent mille quatre cents (100.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,00) chacune.

III. Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,00).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2014. Relation: EAC/2014/2013. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039372/86.

(140045544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Avenir 2012, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 169.974.

L'an deux mille quatorze, le treize janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Avenir S.A.", ayant son siège social au 11, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2012, publié au Mémorial C n° 1959 le 7 août 2012,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 169.974 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement d'adresse de la société vers le 9bis rue Basse L-4963 Clémency.

B) Les actionnaires représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par ces derniers ont été portés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par la mandataire des actionnaires, par les membres de l'assemblée et le notaire instrumentant pour les besoins de l'enregistrement.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

C) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité l'unique résolution suivante:

Unique résolution:

L'assemblée générale transfère le siège social au 9bis rue Basse L-4963 Clémency et, par conséquent, modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 3.** Le siège social est établi dans la Commune de Clémency.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent quatorze euros (914,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont toutes signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14.01.2014. Relation: LAC/2014/1863. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19.03.2014.

Référence de publication: 2014039940/48.

(140046298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Café au Ding Dong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4833 Rodange, 6, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 174.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014040623/10.

(140046906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Iska Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.036.

Rectificatif au dépôt L140046452 enregistré et déposé le 19 mars 2014

Suite à la cession de parts intervenue en date du 19 mars 2014 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Pulau Manukan Ventures Labuan Ltd, 1,250,000 parts sociales de la Société sont transférées comme suit;

1. International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A, une société anonyme, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 46448, cède 1,250,000 parts sociales qu'elle détient dans la Société avec effet au 19 mars 2014 et ne détient désormais aucune part sociale de la Société;

2. Pulau Manukan Ventures Labuan Ltd, une société limitée, ayant son siège social au Brumby Centre, Lot 42, Jalan Muhibbah, 87000 Labuan F.T., Malaisie et immatriculée au Labuan Financial Services Authority sous le numéro LL09432 acquiert 1,250,000 parts sociales de la Société avec effet au 19 mars 2014 et détient désormais 1,250,000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Iska Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2014040158/24.

(140046692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Novalux G.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 27, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.388.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040262/9.

(140046145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.
